



Table ronde **“Formation des enseignants”**

Journées de septembre de la SAES

6 septembre 2019 - IMA Paris

Pourquoi cette table ronde ?

La réforme à venir

- ❑ Impact sur : Master MEEF, place du concours, contenu du concours
- ❑ Principal fondement : “Partant du constat que la situation actuelle se caractérise par **une certaine hétérogénéité entre les formations délivrées** par les différentes ESPE...”
- ❑ Principal objectif : “...le premier objectif de la réforme est donc **d’homogénéiser l’offre de formation.**”

→ **“Une formation plus homogène et plus efficace sur l’ensemble du territoire, au sein des INSPE.”**

Objectifs de la table ronde

1. Etat des lieux (10h-11h)

→ hétérogénéité ?

2. Regard vers l'avenir (11h-12h)

→ homogénéité ?

1. État des lieux

- **Judith BARN**A, Université de Lille, académie de Lille
- **Stéphanie BERNARD**, Université de Rouen Normandie, académie de Rouen
- **Lyndon Higgs**, Université de Strasbourg, académie de Strasbourg
- **Agnès LEROUX**, Université Paris Nanterre, académie de Versailles
- **Cédric SARRÉ**, Sorbonne Université, académie de Paris

1. État des lieux

1. **Profils** des publics inscrits en MEEF
2. Place de la formation au et par le **numérique**
3. Place de la **recherche** en M1 et M2 (type(s) de mémoires, longueur, langue, etc.)
4. Organisation des **enseignements de 2ème année** selon les profils
5. Dispositifs pour l'**accompagnement des stages** de M2/FSTG (types de tutorat, visites, etc.)
6. Dispositifs particuliers pour les **M2 non lauréats** du concours
7. Dispositifs particuliers pour les **non inscrits en MEEF** souhaitant préparer le CAPES

2. Regard vers l'avenir

1. **Point sur la réforme** (Claire Tardieu)
2. **Proposition d'épreuves pour le nouveau concours** (Cédric Sarré)

1. Point sur la réforme (Claire Tardieu)

Bref Rappel Historique 1

Source: Verneuil, Yves. « La création du CAPES : Révolution ou innovation contrariée (1950-1952) ? », Carrefours de l'éducation, n° 41, 1/2016, Paris : Armand Colin, p. 81-98. Consulté le 20 février 2018 : <http://www.revues.armand-colin.com/sc-leducation/carrefours-leducation/carrefours-leducation-ndeg-41-12016/dossier-creation-du-capes-revolution-innovation-contrariee-1950-1952>

- 1808: Création de l'agrégation (qui devient un concours en 1821)
- 1848: Création de l'agrégation de langues vivantes
- 1841: Création du certificat d'aptitude à l'enseignement des langues vivantes
- 1883: Création de l'agrégation féminine
- 1937: Jean Zay propose (sans effet) un certificat d'aptitude pédagogique (en plus de la licence)
- 1941: Création du CAEC (Certificat d'Aptitude à l'Enseignement en Collège) et suppression du concours féminin
- 1946: Création des conseillers pédagogiques
- 1950: **Création du CAPES par Gustave Monod** (2 ans de stage rémunérés après la licence et concours en fin de formation: épreuve pratique puis épreuve théorique)
- 1952: **Abandon du CAPES version Monod**. Création des CPR. Le CAPES devient « une petite agrégation » (Verneuil, 2016, p. 82)

Bref Rappel Historique 2

Source: Verneuil, Yves. « La création du CAPES : Révolution ou innovation contrariée (1950-1952) ? », Carrefours de l'éducation, n° 41, 1/2016, Paris : Armand Colin, p. 81-98. Consulté le 20 février 2018 : <http://www.revues.armand-colin.com/sc-leducation/carrefours-leducation/carrefours-leducation-ndeg-41-12016/dossier-creation-du-capes-revolution-innovation-contrariee-1950-1952>

- Années 80: les CPR s'étoffent. Concours l'année suivant la licence, stage de fonctionnaire l'année suivant l'obtention du concours. 9h de stage en responsabilité.
- 1991: Création des **IUFM**: concours l'année suivant la licence, stage de fonctionnaire l'année suivant l'obtention du concours. 6 à 9h/semaine
Apparition d'une **épreuve pré-professionnelle** au concours
- 2009: L'épreuve sur dossier est uniformisée
- 2010: **Intégration des IUFM aux universités** et début de la mastérisation. Le concours intervient en **M2** (écrit en novembre, oral en juin): quasi disparition de la formation.
- 2013: Création des **ÉSPÉ**. Création des **Masters MEEF**
- 2014: le concours est placé en **M1**. Création du nouveau CAPES:
 - **Disparition du programme en lien avec l'agrégation**
 - Maintien de deux épreuves écrites (chacune coefficient 2)
 - Création de **deux épreuves d'oral à caractère professionnel** (chacune coefficient 4)

=> 2019: création des **INSPE** (instituts Nationaux Supérieures du Professorat et de l'Éducation). Réforme annoncée des Masters MEEF et des concours



Informations sur la Réforme en vue

- **Documents en ligne :** <http://saesfrance.org/formation/actualites/reformes-capes/>
- Le rapport Ronzeau – Saint Girons Remis le 18 février 2019 en complément du rapport d'étape en date du 30 octobre 2018
- Devenir enseignant : une meilleure formation initiale et des parcours plus attractifs pour entrer dans le métier. Communiqué de presse 21/02/2019
- Communiqué de presse AEF, 5 juin 2019 : La réforme de la formation initiale des enseignants se précise
- Réseau national des ÉSPÉ - Paris, le 04/06/2019 : Communiqué du Réseau national des ÉSPÉ
- Communiqué de presse AEF, 4 juillet 2019 : Principales dispositions du projet de loi

Mots



1. Formation

- Pré-professionnalisation
- Cohérence et progressivité
- Homogénéité de la formation

2. Concours

- Professionnalisation du concours

1. Formation

1.1. Pré-professionnalisation

- **Un Contrat spécifique d'assistant d'éducation de 3 ans :
8h /semaine**
 - assurer la sécurité du parcours
 - Renforcer l'attractivité du métier (dimension sociale) et volonté d'élargir le vivier (cf EAP, 2015; 2019)
 - Conditions d'intervention spécifiques et progressives
- 1500 contrats en 2019
- + 3000 contrats en septembre 2020
- + 3000 contrats en septembre 2021
- = 9000 étudiants de la L2 au M1.

Rémunérations

- L2: 693€ nets Septembre 2019, 1 500 étudiants (Amiens, Créteil et Versailles, pour le premier degré et dans plusieurs académies dans le 2nd degré.
- L3: 963 €
- M1: 980 € (cumulables avec bourses).

Pré-professionalisation : une découverte du métier **concrète et rémunérée**

> L2 = 60 ECTS acquis > L3 = 120 ECTS acquis

À LA RENTRÉE 2019

- **1 500 étudiants en L2** concernés
- Pour le premier degré, dans les académies d'**Amiens, Créteil et Versailles**
- Pour le second degré, dans les disciplines suivantes : mathématiques, lettres, allemand, etc.

AUX RENTRÉES 2020 ET 2021

OBJECTIFS :
1 500 étudiants en L3 puis en M1
3 000 nouveaux étudiants en L2

À LA RENTRÉE 2022

- **Poursuite** du dispositif
- **Promotion des fonctionnaires** stagiaires issus du nouveau concours



Une attractivité renforcée

NIVEAU D'ÉTUDES	RÉMUNÉRATION NETTE MENSUELLE
L2	> 693 euros
L3	> 963 euros
M1	> 980 euros

RÉMUNÉRATION CUMULABLE AVEC LA BOURSE

MONTANT 2018-2019 DE LA BOURSE SELON L'ÉCHELON

Échelon	Montant en mensualités (sur 10 mois)
0 bis	100 €
1	166 €
2	251 €
3	321 €
4	392 €
5	450 €
6	477 €
7	555 €

Les modalités de la formation pratique

8

h / semaine dans le primaire ou en collège

Dans le même établissement pendant **3 ans** avec un système de tutorat



En L2

Observation et participation à des dispositifs tels que **Devoirs faits** ou **encadrement pédagogique** aux côtés d'un professeur*, **co-intervention** ponctuelle

En L3

Co-intervention avec un professeur* et **Devoirs faits**

En M1

Prise en charge d'une classe de manière autonome avec l'appui d'un professeur*

* Référent / tuteur

Devenir enseignant 21/02/2019

1.2. Cohérence et progressivité

Pour les étudiants sous contrat AED

- une entrée progressive dans la carrière de professeur
=> un accompagnement et une prise de responsabilité adaptée.

- En première année du contrat (L2) : **observation** en classe et participation à des dispositifs tels que Devoirs faits, etc.
- En deuxième année (L3) : **co-intervention** avec le professeur-tuteur et dispositifs type Devoirs faits,
- En troisième année (M1) : prise en charge d'une classe en **responsabilité** avec appui du professeur-tuteur.)

Pour tous

- En M2 : **Un tiers-temps devant élèves pour les M2 MEEF (avec rémunération)** ≠ un mi-temps actuel

Architecture du futur master MEEF

Pour le second degré :

- au moins 45 % du temps de formation seront consacrés aux disciplines et à la maîtrise des savoirs fondamentaux ;
- au moins 30% seront dédiés aux stratégies d'enseignement et d'apprentissage efficaces, à l'évaluation et à la gestion de classe ;
- au moins 15 % du temps seront dédiés à la recherche ;
- 10% du temps seront réservés aux contextes et innovations propres de chaque INSPE.

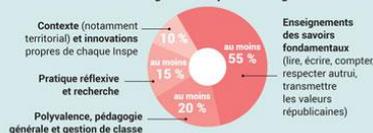
Une formation initiale plus homogène et plus efficace sur l'ensemble du territoire

> Les Espe deviennent les **Inspe** (Institut nationaux supérieurs du professorat et de l'éducation)

Un nombre identique d'heures de formation en master MEEF et un parcours renforcés autour des savoirs fondamentaux



Temps de formation pour les futurs enseignants du premier degré



Temps de formation pour les futurs enseignants du second degré



Temps de formation pour les futurs CPE



Des cours dispensés par des professeurs du premier et second degrés

1/3 de la formation assuré par des professeurs exerçant en parallèle

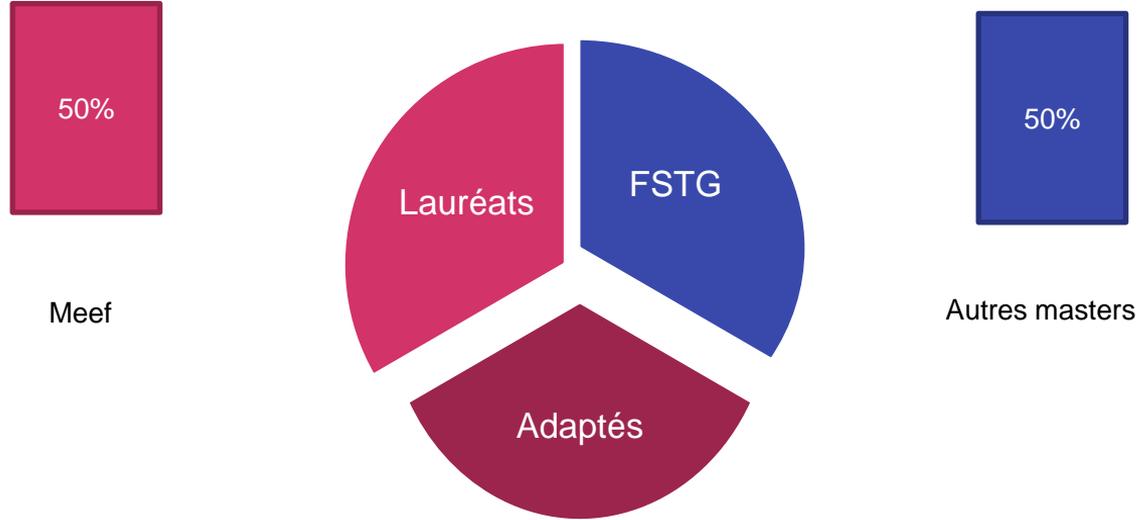
Une plus grande ouverture à l'international

Un certificat d'aptitude à l'enseignement français à l'étranger pourra désormais être délivré par les Inspe.



1.3. Homogénéité/hétérogénéité

Concours en fin de M1



Meef

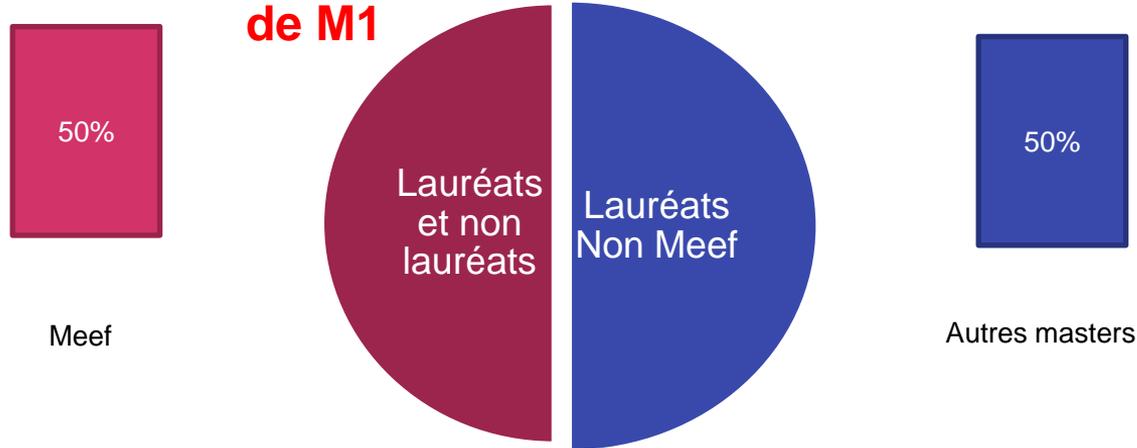
Autres masters

Types de Formation

Avant la réforme

1.3. Homogénéité/hétérogénéité

Concours en fin de M2 au lieu de M1



Types de Formation

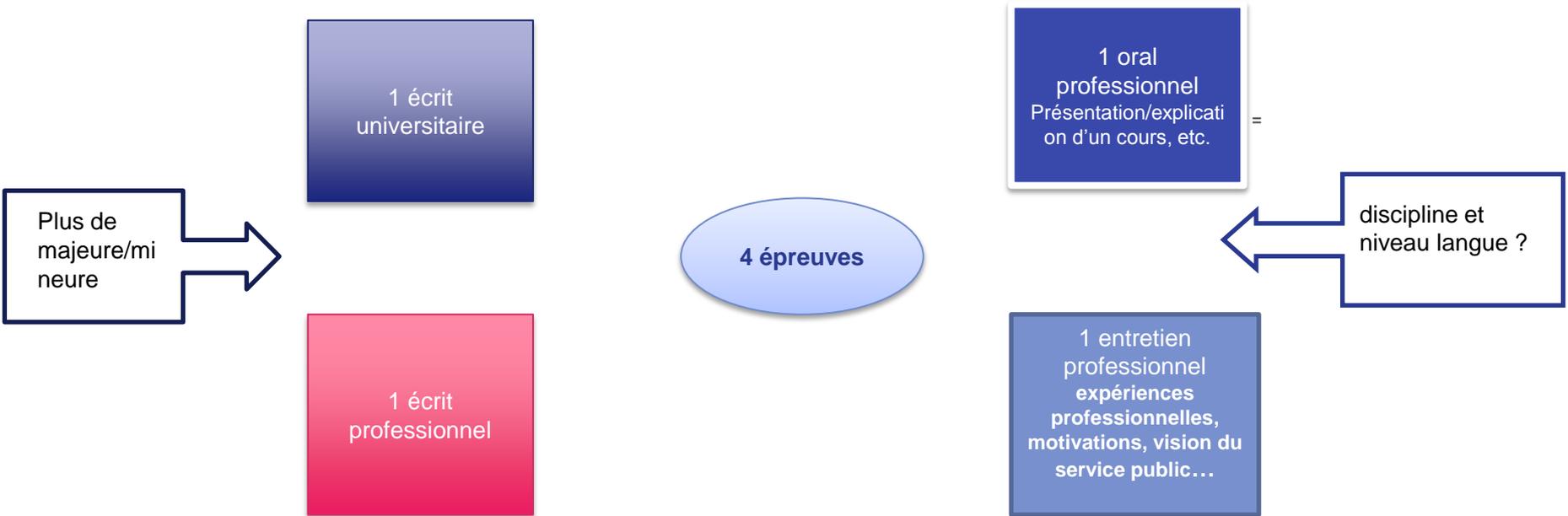
Formation initiale (L2 L3) M1-M2
Formation continuée T1: 10 à 20%
Formation continuée T2 et T3

Formation « continuée » T1: 50%
(à confirmer)
Formation continuée T2 et T3

Après la réforme

2. CONCOURS

Formation : Professionnalisation du concours



Calendrier de la réforme

- Mise en place du nouveau CAPES et des nouvelles maquettes MEEF : session 2022
 - 2 réunions : 18 juin et 2 juillet 2019
 - Publication du programme et du nouveau schéma du concours: février 2020.
 - Demande des Espé (Insp) :
 - Session 2021: Les M1 ne s'y inscrivent pas (ils passeront le CAPES en 2022. Réserver l'inscription aux inscrits M2 non lauréats ou aux titulaires d'un master)
- => Une unique année de formation M2 en 2021 (lauréats 2021, non lauréats et titulaires d'un master)
- => Intégrité de la mise en place du nouveau Meef la session 2022.

Messages adressés au Ministère

- Motion du 4 juillet:

Le bureau de la SAES, réuni le 8 juillet 2019, rappelle la nécessité d'évaluer rigoureusement les candidat.e.s au CAPES sur leurs connaissances et leurs compétences dans les différents champs disciplinaires des études en langues et cultures étrangères, ainsi que sur leur maîtrise de la langue étudiée à l'écrit comme à l'oral. Il demande que la répartition actuelle entre les volets didactique et disciplinaire du concours soit maintenue.

- Lettre ouverte adressé par membre du jury de concours via la présidente.

Questions

1. Contrats d'assistants d'éducation ≠ Étudiants sans contrat
2. M2 : Stage, mémoire, formation et concours
3. Vérification du niveau de langue orale dans l'oral professionnel
4. Mobilité étudiante
5. Modalités de titularisation
6. Autres...

Nouveau Référentiel de formation

<http://www.devenirenseignant.gouv.fr/cid142150/former-aux-metiers-du-professorat-et-de-l-education-au-21e-siecle.html>

Master MEEF « Professeur des lycées et collèges »

- 1. Référentiel des compétences professionnelles
- 2. Ventilation du temps global de formation (toutes modalités associées)
- 3. Objectifs, axes et attendus de formation
 - a. Le professeur, acteur de la communauté éducative et du service public de l'éducation nationale
 - b. Un professeur polyvalent, efficace dans la transmission des savoirs fondamentaux et la construction des apprentissages
 - c. Le professeur, praticien réflexif, acteur de son développement professionnel

1- Référentiel des compétences professionnelles

- P1 : Maîtriser les savoirs disciplinaires et leur didactique
- P2 : Maîtriser la langue française dans le cadre de son enseignement
- P3 : Construire, mettre en oeuvre et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage efficaces prenant en compte la diversité des élèves
- P4 : Organiser et assurer un mode de fonctionnement du groupe favorisant l'apprentissage et la socialisation des élèves
- P5 : Évaluer les progrès et les acquisitions des élèves

Compétences communes (14 CC)

- • CC1. Faire partager les valeurs de la République
- • CC2. Inscrire son action dans le cadre des principes fondamentaux du système éducatif et dans le cadre réglementaire de l'école.
- • CC3. Connaître les élèves et les processus d'apprentissage
- • CC4. Prendre en compte la diversité des élèves
- • CC5. Accompagner les élèves dans leur parcours de formation
- • CC6. Agir en éducateur responsable et selon des principes éthiques
- • CC7. Maîtriser la langue française à des fins de communication
- • CC8. Utiliser une langue vivante étrangère dans les situations exigées par son métier
- • CC9. Intégrer les éléments de la culture numérique nécessaire à l'exercice de son métier
- • CC10. Coopérer au sein d'une équipe
- • CC11. Contribuer à l'action de la communauté éducative
- • CC12. Coopérer avec les parents d'élèves
- • CC13. Coopérer avec les partenaires de l'école
- • CC14. S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel

Référentiel de formation global

a. L'enseignant, acteur de la communauté éducative et du service public de l'éducation nationale	b. L'enseignant, pilote de son enseignement, efficace dans la transmission des savoirs et la construction des apprentissages	c. L'enseignant, praticien réflexif, acteur de son développement professionnel
<p>CC1. Faire partager les valeurs de la République</p> <p>CC2. Inscrire son action dans le cadre des principes fondamentaux du système éducatif et dans le cadre réglementaire de l'établissement scolaire.</p> <p>CC5. Accompagner les élèves dans leur parcours de formation et d'orientation</p> <p>CC6. Agir en éducateur responsable et selon des principes éthiques</p> <p>CC7. Maîtriser la langue française à des fins de communication</p> <p>CC9. Intégrer les éléments de la culture numérique nécessaire à l'exercice de son métier</p> <p>CC10. Coopérer au sein d'une équipe</p> <p>CC11. Contribuer à l'action de la communauté éducative</p> <p>CC12. Coopérer avec les parents d'élèves</p> <p>CC13. Coopérer avec les partenaires de l'école</p> <p>CC14. S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel</p>	<p>P1 : Maîtriser les savoirs disciplinaires et leur didactique</p> <p>P2 : Maîtriser la langue française dans le cadre de son enseignement</p> <p>P3 : Construire, mettre en œuvre et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage efficaces prenant en compte la diversité des élèves</p> <p>P4 : Organiser et assurer un mode de fonctionnement du groupe favorisant l'apprentissage et la socialisation des élèves</p> <p>P5 : Évaluer les progrès et les acquisitions des élèves</p> <p>CC3. Connaître les élèves et les processus d'apprentissage</p> <p>CC4. Prendre en compte la diversité des élèves</p> <p>CC5. Accompagner les élèves dans leur parcours de formation et d'orientation</p> <p>CC7. Maîtriser la langue française à des fins de communication</p> <p>CC8. Utiliser une langue vivante étrangère dans les situations exigées par son métier</p> <p>CC9. Intégrer les éléments de la culture numérique nécessaire à l'exercice de son métier</p> <p>CC10. Coopérer au sein d'une équipe</p>	<p>P1 : Maîtriser les savoirs disciplinaires et leur didactique</p> <p>P3 : Construire, mettre en œuvre et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage efficaces prenant en compte la diversité des élèves</p> <p>CC3. Connaître les élèves et les processus d'apprentissage</p> <p>CC4. Prendre en compte la diversité des élèves</p> <p>CC5. Accompagner les élèves dans leur parcours de formation et d'orientation</p> <p>CC9. Intégrer les éléments de la culture numérique nécessaire à l'exercice de son métier</p> <p>CC10. Coopérer au sein d'une équipe</p> <p>CC14. S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel</p>

Niveaux de compétences

Niveau 0 : ne possède pas les rudiments des compétences visées : n'est pas capable de définir le cadre d'action qui est le sien ou d'adapter son comportement à ce cadre ; les savoir-être sont inadéquats ; les savoirs ou savoir-faire sont insuffisants pour exercer correctement le métier.

- Niveau 1 : applique le cadre qui lui est fixé pour exercer les compétences visées mais n'est pas en mesure d'opérer, de manière intentionnelle et récurrente, des choix pertinents dans les situations professionnelles rencontrées. Il en appréhende les principaux éléments mais il a besoin de soutien ou de conseil pour construire son enseignement ou ajuster son comportement de manière autonome et responsable.

- **Niveau 2** : maîtrise suffisamment les bases des compétences visées pour agir de façon autonome, anticiper et faire les choix professionnels appropriés. La pertinence de son travail est repérée dans la plupart des situations qu'il rencontre, ainsi que sa déontologie et sa capacité à s'autoévaluer pour améliorer sa pratique.

- Niveau 3 : exerce les compétences visées de manière combinée avec efficacité sur la durée. Il opère les choix pertinents et les met en œuvre de manière efficace et adaptée à la situation professionnelle rencontrée, y compris une situation imprévisible.

- Niveau 4 : démontre la capacité à mobiliser les compétences visées de manière inter-reliée pour appréhender et gérer un contexte professionnel complexe, à faire preuve d'ingéniosité pédagogique pour faire évoluer le cadre dans le respect des principes éthiques

2. Proposition d'épreuves (Cédric Sarré)

2. Proposition d'épreuves (concours 2022)

- ❑ Émanation du **jury du CAPES externe d'anglais**, session 2019
- ❑ **Travail collaboratif** (à l'initiative de R. Dahm, S. Brunel, C. Sarré)

Trois Principes :

- ❑ **Respect du cadre général** du nouveau concours
- ❑ Ensemble cohérent, **équilibre disciplinaire / professionnel**
- ❑ **“Socle culturel commun”** de l'enseignant d'anglais (culture du monde anglophone)

Première épreuve d'admissibilité

Concours actuel

Composition en Langue Étrangère

- ❑ dossier documentaire
- ❑ civilisation et/ou littérature
- ❑ un thème (collège) + quatre axes (lycée)
- ❑ 5h - coefficient 2

Concours 2022

Épreuve didactique

- ❑ **en anglais : synthèse problématisée** de 2 textes + 1 doc iconographique, axes culturels des programmes
- ❑ **en français** : identification des **enjeux** du dossier + élaboration d'une **séquence**, notes rédigées, axes culturels des programmes
- ❑ 5h

Seconde épreuve d'admissibilité

Concours actuel

Traduction et linguistique

- ❑ thème et/ou version
- ❑ ERL sur thème et/ou version, deux faits de langue
- ❑ 5h - coefficient 2

Concours 2022

Épreuve disciplinaire

- ❑ **traduction** : thème et version (textes plus courts)
- ❑ **ERL** : un fait de langue + un fait de phonologie
- ❑ **QCM** sur le socle culturel commun (littérature, civilisation, arts, actualité, etc.)
- ❑ 5h

Première épreuve d'admission

Concours actuel

EMSP

- ❑ en anglais : synthèse problématisée d'un dossier documentaire
- ❑ en français : pistes d'exploitation pédagogique
- ❑ préparation : 3h, épreuve : 1h

Concours 2022

Épreuve didactique

- ❑ **en anglais** : présentation problématisée et analytique d'un doc vidéo en lien avec axes culturels des programmes
- ❑ **en français** : analyse de productions d'élèves à la lumière des enjeux précisés dans la consigne
- ❑ préparation : 3h, épreuve : 1h

Seconde épreuve d'admission

Concours actuel

EED

- ❑ compréhension de l'oral :
présentation problématisée et
analytique d'un doc
audio/vidéo (en anglais)
- ❑ analyse de productions
d'élèves (en français)
- ❑ préparation : 2h, épreuve : 1h

Concours 2022

Entretien de motivation

- ❑ connaissance du système
éducatif
- ❑ entretien de motivation
- ❑ **prise en compte des spécificités
des langues** : manifestations,
échanges internationaux,
mobilité (voyages scolaires),
assistants, etc.



Table ronde **“Formation des enseignants”**

Journées de septembre de la SAES

6 septembre 2019 - IMA Paris